Image not found or type unknown

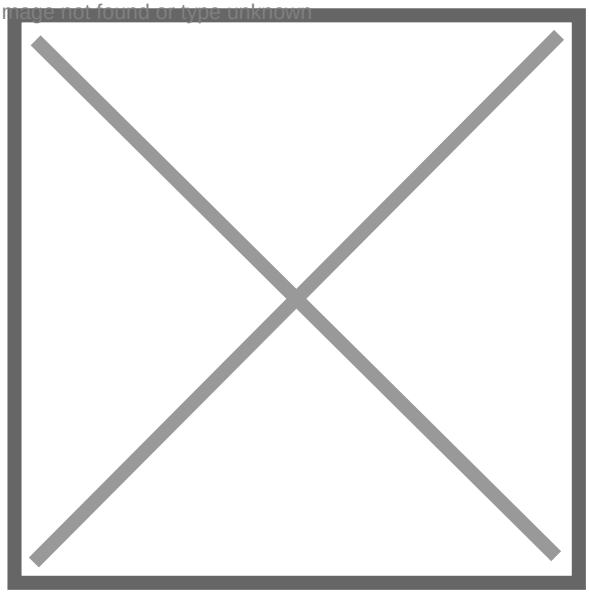

Droit que je peux avoir au décès de mon concubin.

Par **mirinha**, le **29/04/2020** à **18:28**

Bonjour,

Mon concubin est décédé cela fait deux mois. Il avait une maison à son nom, nous n'avons pas de comptes ensemble. La seule chose était le courrier et j'ai des temoins qui peuvent prouver que noius habitions emsemble depuis 5 ans.

Merci;

Par **morobar**, le **29/04/2020** à **18:51**

Bonjour,

ET quelle est la question ?

A part rester locataire des lieux, c'est tout ce que vous pouvez espérer et encore si les héritiers sont aimables.

Mais vous n'aurez aucun droit à hériter de quoique ce soit appartenant au défunt.

Par **amajuris**, le **29/04/2020** à **20:26**

bonjour,

il n'y a aucun lien juridique entre concubins qui s'appelle également union libre.

en l'absence de testament ou d'une assurance-vie dont vous seriez bénéficiaire, vous n'avez droit à rien.

les héritiers de votre concubin peuvent vous demander de quitter la maison.

salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés